

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(8)

- Présidence : M. Oliver Collaud
- Présents : 59 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
5 Conseillers communaux
- Excusés : Mme Sandra Daguet
Mme Marina Flores
M. Thierry Gachet
M. Marc-Antoine Gamba
M. Xavier Ganioz
M. Jean-Noël Gex
M. Kevin Grangier
Mme Gisela Kilde
M. Martin Kuhn
Mme Martine Morard
M. Pius Odermatt
M. Stéphane Peiry
M. Jean-Daniel Schumacher
Mme Karine Siegwart
Mme Isabelle Teufel
Mme Cécile Thiémard
M. Rainer Weibel
M. Pascal Wicht
M. Richard Wolf
M. Thomas Zwald
Mme Catherine Agustoni
- Absent : -
- Scrutateurs : M. Jean-Luc Bettin
M. Louis Castella
M. René Marty
M. François Miche
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
M. Laurent Thévoz
- Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du Service des Finances
- Secrétariat : Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 13 décembre 2011

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que les membres de l'Administration communale, le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 24 novembre 2011, contenant l'ordre du jour commun des séances des 12 et 13 décembre 2011 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. (Cf. procès-verbal n° 7, pages 368-374) Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président informe ses collègues que hier MM. M.-A. Gamba et X. Ganioz ont annoncé leur démission pour le 31 décembre 2011.

Le Président rappelle ensuite qu'il y a lieu de déposer leurs propositions, postulats ou questions avant le début des divers. Il ajoute que les débats sont enregistrés et qu'il convient de signer la liste des présences.

ooo

7. Examen du budget des investissements 2012 (suite)

A. DE LA COMMUNE

Suite

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II / suite)

18. 618.503.31 Espace Jean Tinguely :
climatisation Fr. 75'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 75'000 francs pour le cofinancement d'une installation de climatisation à l'Espace Jean Tinguely est accepté par 53 voix, sans opposition, ni abstention.

19. 620.501.16 Au fil de la Sarine (nature en ville) Fr. 50'000,--

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité a un petit commentaire à faire qui porte non seulement sur le présent investissement, mais également sur les trois suivants.

Séance du 13 décembre 2011

"C'est la deuxième année que l'on nous propose des crédits d'investissement pour des études d'ensemble sur différents sujets concernant les espaces publics et la révision du PAL. La Commission de l'Edilité approuve la démarche. Le plan directeur des écoles est la preuve de l'utilité de cette approche.

Cependant, la Commission de l'Edilité souhaite que le Conseil Communal se fixe des objectifs et un calendrier et que ces études débouchent rapidement sur des propositions et des réalisations concrètes, perceptibles par les habitants de notre ville. Pour la Sarine et ses berges, les Fribourgeois attendent de la nature pure et de la détente, équilibre difficile à atteindre. Pour les espaces publics, les Fribourgeois attendent de la qualité et de la vie et non seulement des places goudronnées et vides de véhicules. Du PAL, les Fribourgeois attendent qu'il soit un outil efficace et dynamique pour développer notre cité en accord avec l'Agglomération, mais également dans la défense des intérêts propres de la ville."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend acte au nom du Conseil communal du souci exprimé par la Commission de l'Edilité.

"Nous partageons cette préoccupation. Il est évident que si nous inscrivons des crédits d'étude au budget d'investissement, c'est bien pour réaliser quelque chose ensuite. L'intention n'est pas du tout de 'schubladiser', comme on dit chez nous, ces études pendant un certain nombre d'années. Nous l'avons, me semble-t-il, prouvé au cours des dernières années, avec différents mandats d'études parallèles. Ces dossiers, comme celui des Arsenaux ont avancé rapidement. Encore une remarque au sujet du PAL : le but est très clairement d'achever la révision du PAL au cours de cette période administrative."

Vote

Le crédit d'étude de 50'000 francs destiné à favoriser la renaturation et la biodiversité de la Sarine et de ses berges est accepté par 53 voix, sans opposition, ni abstention.

20. 620.501.19 Espaces publics/routiers :
études et aménagements Fr. 50'000,--

Discussion

Mme Claudine Esseiva (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical demande que ce crédit d'études de 50'000 francs soit transféré en catégorie III du budget des investissements, afin de lier directement les études et la réalisation. En d'autres termes, il nous manque pour ce crédit un projet concret."

M. Christoph Allenspach (PS) précise ce qui suit :

"Contrairement au groupe libéral-radical, nous soutenons le maintien de ce crédit d'étude en catégorie II. Cette somme s'ajoute au montant de 100'000 francs que nous avons accepté, notamment pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école (cf. procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011, page 407) Ces dépenses sont tout à fait nécessaires.

Séance du 13 décembre 2011

Dans le cas présent, si j'ai bien compris les explications données, le crédit vise un double but. Il s'agit d'une part de renforcer la sécurité sur les espaces publics et routiers et d'autre part de veiller à améliorer la qualité de ces aménagement pour la modération de trafic. On entend souvent la critique que ces aménagements ont été réalisés de manière trop rapide."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie M. C. Allenspach de son intervention.

"Au nom du Conseil communal, je vous prie instamment de maintenir cet investissement en catégorie II. Je ne vais pas relire l'explication donnée dans le message (cf. page 35-36) qui est, me semble-t-il parfaitement claire. Je vous rappelle que l'an passé, une discussion un peu identique avait eu lieu déjà en commission. On en était arrivé à la conclusion que la solution la plus pertinente est de prévoir des demandes de crédit d'étude en catégorie II du budget d'investissement, puis, au moment de passer à la réalisation du projet, de soumettre au Conseil général une demande de crédit d'investissement de catégorie III, faisant l'objet d'un message spécial expliquant en détail le projet. C'est la procédure qui sera suivie non seulement pour la place de jeu de Maggenberg mais également pour l'espace de rencontre de Monséjour.

Il est absolument impossible de vous présenter un message plus développé que ce qui figure dans le rapport concernant la présente demande de crédit, non pas à cause du montant de 50'000 francs en tant que tel, mais parce qu'il s'agit précisément d'un crédit pour des études qui doivent souvent être entreprises en cours d'année, quand le besoin survient. Je ne vois pas ce que l'on pourrait ajouter de plus dans un message spécial aux informations données. Le message exhaustif vous sera présenté au moment où cette étude sera achevée, mais pas avant."

Vote

Opposée à la proposition de Mme Claudine Esseiva de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 50'000 francs pour des études et des aménagement des espaces publics et routiers, l'emporte par 46 voix contre 7.

21. 620.501.20	<u>Révision du PAL concept</u>		
	<u>Agglomération</u>	Fr.	150'000,--

Discussion

Mme Claudine Esseiva (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical demande le report de cet investissement jusqu'au moment où l'on connaîtra le sort du plan d'aménagement de l'Agglomération. Il sera alors assez tôt pour présenter cette demande de crédit dans un message spécial. Le programme d'agglomération de seconde génération a été mis en consultation publique cet automne. Pour l'heure aucun résultat de cette procédure de consultation n'a été communiqué. Il ne nous semble pas opportun de dépenser une telle somme, alors que de nombreux éléments demeurent incertains."

Séance du 13 décembre 2011

M. Christoph Allenspach (PS) remarque ce qui suit :

"Oui, Mme C. Esseiva, je crois savoir que les délégués du parti libéral-radical au Conseil d'Agglomération ont bien reçu le rapport concernant cette consultation. Tous les résultats sont connus depuis une semaine ! Il n'y a donc pas là de raison de renvoyer ce crédit.

Hier soir, nous avons été nous-mêmes assez sévères à l'égard de cet investissement, mais c'était pour d'autres considérations. La révision du PAL a pris un très grand retard. M. le Directeur de l'Edilité vient de nous affirmer que le Conseil communal a la volonté d'achever cette révision avant la fin de cette législature. Pour ce faire, il est déjà un peu tard. Du reste, le Conseil communal devra jusqu'en 2015 présenter à l'Etat une série d'adaptations du PAL suite à la modification de la loi sur l'aménagement et les constructions. Il est donc quasi certain qu'un montant plus important devra être inscrit au budget de l'an prochain. C'est bien pourquoi nous demandons au Conseil communal la présentation l'an prochain d'un message beaucoup plus exhaustif à ce sujet, un message qui devrait vraisemblablement être distinct de celui du budget. Il est impératif que le Conseil général soit informé de la Direction que l'on prend en matière de PAL et surtout que nous connaissions la planification de cette révision du PAL (étapes). Il s'agit en effet d'un dossier réellement complexe."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) ajoute ce qui suit :

"L'Agglomération dispose déjà d'un plan directeur, que ce plan soit bon ou mauvais, peu importe. Dès lors que le projet d'Agglomération de seconde génération soit ou non agréé, notre Ville et notre Commune ne sera pas dispensée de rendre compatible son PAL avec ce plan directeur. En d'autres termes, succès ou non de ce projet d'agglomération de seconde génération, nous devons disposer des moyens financiers pour harmoniser notre PAL avec ce plan directeur."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Au nom du Conseil communal, je vous saurais gré de voter ce crédit d'investissement tel qu'il vous est soumis. On l'a entendu hier soir et on l'entend de nombreux côtés : le plan d'aménagement local doit être révisé. Nous sommes effectivement déjà en retard dans ce processus de révision. Je dirais tant mieux d'une certaine manière. Cela nous permettra en effet d'être cohérents avec le nouveau concept d'Agglomération. A ce sujet, je partage l'avis de M. P.-O. Nobs : si, contre toute attente, le projet de nouveau plan directeur devait être refusé par le Conseil d'Agglomération, l'actuel plan directeur resterait en vigueur. Comme notre PAL est antérieur à ce plan d'agglomération existant, nous devons de toute façon l'adapter pour assurer une cohérence entre ces deux documents. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore. Chaque mois, même chaque semaine comptent, si nous voulons aller de l'avant.

Quant à l'information, nous avons souhaité qu'elle soit la plus complète possible. Vous vous rappelez que le rapport de gestion de l'an passé consacrait plusieurs pages à cette question du PAL. Nous veillons également à publier un certain nombre de données sur le site Internet de la Ville. J'entends la proposition de M. C. Allenspach. Il est

Séance du 13 décembre 2011

évident que tant la Commission de l'aménagement que celle de l'Edilité seront tenues au courant de l'évolution du dossier. Pour l'an prochain, nous vous présenterons un message plus détaillé, même si je ne sais pas encore sous quelle forme ce sera. Pour toutes ces raisons et surtout parce que nous nous trouvons dans une situation d'urgence, je vous prie d'accepter ce crédit tel que proposé."

Vote

Opposée à la proposition de Mme Claudine Esseiva de renvoi de ce crédit d'investissement, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 150'000 francs pour la révision du PAL en lien avec le projet d'Agglomération de deuxième génération l'emporte par 49 voix contre 9.

22. 620.501.21 Revitalisation Ville
historique, Bourg, Auge,
Neuveville : études Fr. 100'000,--

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) fait la déclaration ci-après :

"J'aimerais simplement attirer l'attention du Conseil communal sur la situation du quartier de l'Auge qui attend depuis longtemps la revitalisation de la place du Petit-Saint-Jean. Il est clair qu'avec la perspective de la fermeture très probable du pont de Zaehringen, la tentation de revitaliser en priorité le quartier du Bourg est très grande. Nonobstant, en ma qualité de représentant des intérêts du quartier de l'Auge, je souhaite qu'on n'oublie pas ce quartier. Merci."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité prend acte du souci exprimé par M. P.-O. Nobs. Comme indiqué dans le message, il est question de la revitalisation des trois quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. Mais il est vrai que pour l'instant, nous mettons l'accent sur le quartier du Bourg. Mais, comme vous le saviez également, il faut effectivement aussi revaloriser le quartier de l'Auge et en particulier la place du Petit-Saint-Jean dont l'aménagement – si on peut l'appeler ainsi – est totalement provisoire. Cet aménagement devra être revu dans les délais les plus courts possible de manière tout à fait différente, mais cela dépendra évidemment aussi des finances de la Commune."

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour des études pour la revalorisation de la ville historique (Bourg, Auge, Neuveville) est accepté par 59 voix, sans opposition, ni abstention.

23. 621.506.10 Parcs et Promenades –
Cimetière – Véhicule /
Remplacement Fr. 150'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour le remplacement d'un transporteur pour les parcs et promenades et le cimetière est accepté par 59 voix, sans opposition, ni abstention.

Séance du 13 décembre 2011

24. 622.501.00 Assainissement du réseau
d'eau potable pour serres,
allée du cimetière Fr. 80'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 80'000 francs pour l'assainissement du réseau d'eau potable pour les serres à l'allée du cimetière est accepté par 59 voix, sans opposition, ni abstention.

25. 700.506.33 Remplacement des serveurs
IBM et licences VMWare Fr. 250'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 250'000 francs pour le remplacement des serveurs et des licences VMWare est accepté par 59 voix, sans opposition, ni abstention.

26. 700.506.34 Remplacement des
appareils téléphoniques et
modification des
infrastructures dans les
écoles Fr. 100'000,--

Discussion

Mme Claudine Esseiva (PLR) s'exprime comme suit :

"Compte tenu des progrès techniques très rapides et du nombre de collaborateurs utilisant le téléphone mobile, il faut se demander s'il ne conviendrait pas d'étudier la création d'un réseau de communication d'entreprise reliant réseau fixe et réseau mobile. Le 'Corporate Network' est une solution de rechange qui mérite d'être étudiée. C'est pourquoi nous demandons de transférer cet investissement en catégorie III."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Grâce à ce crédit d'investissement, il s'agit en fait de remplacer des appareils téléphoniques fixes. Les appareils actuels qui ont une vingtaine d'années ont largement dépassé leur date de péremption, ou si vous me permettez cette expression leur 'Migros data'. Cet investissement purement opérationnel nous permettra de grandes économies, du fait que nous passerons à la technologie VoIP (Voice over Internet Protocol). Enfin, il existe déjà pour les collaborateurs qui en ont besoin un système de communication d'entreprise mobile. Cet objet a été accepté à l'unanimité à la Commission de l'Informatique."

Vote

Opposée à la proposition de Mme Claudine Esseiva de transférer l'investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 100'000 francs pour le remplacement

Séance du 13 décembre 2011

des appareils téléphoniques et la modification des infrastructures de téléphonie dans les écoles l'emporte par 50 voix contre 7 et une abstention.

27. 900.503.08 Assainissement du réseau d'eau selon les exigences des SI Fr. 60'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 60'000 francs pour l'assainissement du réseau d'eau selon les exigences des SI est accepté par 58 voix, sans opposition, ni abstention.

28. 900.506.03 Changement de mâts d'éclairage : terrains de sport Fr. 100'000,--

M. Stanislas Rück (DC/ML) s'exprime à titre personnel, mais aussi au nom de tous ceux qui aiment nager à la piscine de la Motta.

"A la lecture du message, j'ai appris que les installations d'éclairage du terrain de la Motta seront révisées. J'aimerais que les lampes qui éclairent le terrain puisse de temps en temps également donner de la lumière du côté de la piscine. On aurait ainsi la possibilité d'avoir des nocturnes durant la belle saison. Merci."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, remarque ce qui suit :

"La suggestion de M. S. Rück est un petit peu hors contexte, mais je peux vous donner ce soir un 'scoop' : la question d'une ouverture nocturne a été évoquée au Conseil d'administration des Bains de la Motta. On s'achemine vraisemblablement vers une ouverture nocturne en 2012, si le personnel est d'accord de faire ces quelques heures supplémentaires."

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour le changement de mâts d'éclairage de terrains de sport est accepté par 58 voix, sans opposition, mais une abstention.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

Les investissements de la catégorie III ne font pas l'objet d'observation et sont donc tous inscrits :

Séance du 13 décembre 2011

1.	520.501.99	<u>Mesures accompagnement. Poya et liaison cyclables rue de l'Hôpital – Saint-Léonard</u>	Fr.	4'700'000,--
2.	612.503.83	<u>Ecole du Botzet; agrandissement de 8 salles</u>	Fr.	5'400'000,--
3.	612.503.84	<u>Ecole de la Vignettaz : rachat et transformation d'un bâtiment privé</u>	Fr.	5'000'000,--
4.	612.503.85	<u>Ecole de la Heitera, agrandissement 11 nouvelles salles</u>	Fr.	7'200'000,--
5.	612.503.88	<u>Accueil extrascolaire du Jura</u>	Fr.	200'000,--
6.	613.503.29	<u>Arcades "une terrasse panoramique au Bourg"</u>	Fr.	300'000,--
7.	620.501.07	<u>Aménagement Place de la Gare et esplanade</u>	Fr.	1'550'000,--
8.	620.501.18	<u>Grand-Places : études et aménagement esplanade</u>	Fr.	300'000,--
9.	621.500.05	<u>Places de jeux Maggenberg</u>	Fr.	330'000,--
10.	621.500.06	<u>Monséjour : un espace de rencontre</u>	Fr.	200'000,--

B. DES SERVICES INDUSTRIELS

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget
(catégorie II)

1.		<u>Abaissement pression Basse-Ville, 5 chambres de réducteurs</u>	Fr.	500'000,--
----	--	---	-----	------------

Rapport de la Commission de
l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité,
déclare ce qui suit :

"Nous nous sommes demandé dans quelle mesure ce surplus d'énergie, qui nous oblige à réduire la pression en Basse-Ville, ne serait pas récupérable par une turbine qui fonctionnerait dans un autre réservoir situé à l'altitude adéquate pour assurer la pression nécessaire en Basse-Ville. Je réitère notre question. Une solution qui consisterait à investir 500'000 francs dans un système de turbinage plutôt que dans un système de réduction de pression, est-elle envisageable ?"

M. Thierry Steiert, Président des Services Industriels,
s'exprime comme suit :

"La question de M. S. Rück est tout à fait pertinente, du moment où nous faisons déjà du turbinage dans le réservoir de

Séance du 13 décembre 2011

Bourguillon. La différence est toutefois que le volume d'eau est beaucoup plus important à Bourguillon que pour la seule alimentation de la Basse-Ville. En outre, la pression y est beaucoup plus forte puisqu'elle correspond au dénivelé entre Alterswil et Bourguillon.

En fait, grâce à cet investissement, les Services Industriels souhaitent réduire la pression en Basse-Ville afin de diminuer les dégâts et les fuites sur leur réseau en Basse-Ville. C'est le motif unique de cette opération.

La production d'électricité n'a pas été mentionnée dans le cahier des charges pour le mandat d'ingénieur, mais cette option a été évoquée. La production électrique qu'on estime pouvoir atteindre correspondrait à la consommation de quatre à cinq ménages, soit entre 20'000 et 30'000 kWh. Indépendamment de cette estimation, les SI examineront le potentiel de production d'énergie dans le cadre de la réalisation de ce système de réduction de la pression. On en saura ainsi un peu plus, mais ce potentiel devrait être dans l'ordre de grandeur que je viens de citer. Si tel est le cas, l'investissement nécessaire au turbinage serait probablement disproportionné, mais nous examinerons plus à fond la question lors de la réalisation du système."

Vote

Le crédit de 500'000 francs pour la construction de 5 chambres de réducteurs afin d'abaisser la pression sur le réseau d'eau en Basse-Ville est accepté par 59 voix, sans opposition, ni abstention.

ooo

8. Votes finals sur le budget 2012

A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations, adopté.

Article 2

Pas d'observations, adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations, adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 51 voix contre 1 et 7 abstentions, l'arrêté ci-après :

Séance du 13 décembre 2011

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 9, du 15 novembre 2011 ;
- le rapport de la Commission financière ;

a r r ê t e :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2012 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	219'211'454,--
Total des charges	Fr.	220'299'400,--
Excédent des charges	Fr.	1'087'946,--

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2012 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	13'600'790,--
Total des charges	Fr.	13'541'800,--
Excédent des produits	Fr.	58'980,--

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du service des Finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le 13 décembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

B. Budget d'investissements de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations, adopté.

Séance du 13 décembre 2011

Article 2

Pas d'observations, adopté.

Article 3

Pas d'observations, adopté.

Article 4

Pas d'observations, adopté.

Article 5

Pas d'observations, adopté.

Article 6

Pas d'observations, adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations, adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 59 voix sans opposition, ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 9, du 15 novembre 2011;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 46'409'000 francs est adopté; il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés) :	Fr.	33'929'000,--
Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2) :	Fr.	12'480'000,--

2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 500'000 francs, est adopté.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

Séance du 13 décembre 2011

A. Commune de Fribourg

1. 110.506.05 Remplacement du système de timbrage et des badges Fr. 150'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
2. 420.506.23 PPS – extension du réseau des bornes hydrantes Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
3. 420.506.24 Achats de nouvelles tenues contre le feu Fr. 155'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
4. 430.501.03 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
5. 430.506.12 Système de prêt de vélos Fr. 100'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
6. 520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare Fr. 800'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
7. 520.506.11 Véhicules / Remplacement Fr. 645'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis

Séance du 13 décembre 2011

- selon les prescriptions légales.
8. 523.501.01 Eclairage public renouvellement (subventions Groupe E déduites) Fr. 500'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
9. 531.501.08 Décharge de Châtillon étape 4 Fr. 3'500'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
10. 532.501.41 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Fr. 2'500'000,--
- Ces travaux seront financés par la taxe de raccordement.
11. 532.506.03 Station d'épuration / renouvellement d'installations Fr. 1'500'000,--
- Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.
12. 611.503.13 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité et garde-corps Fr. 100'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
13. 612.503.82 CO Jolimont : réfection des façades Fr. 75'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
14. 612.503.86 Ecole du Schoenberg : rénovation énergétique et sécuritaire des façades des halles de gymnastique Fr. 550'000,--

Séance du 13 décembre 2011

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

15. 612.503.87 Transformation des écoles du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura (3 nouvelles classes d'écoles enfantines) Fr. 400'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

16. 613.503.30 Kiosque place Georges-Python : réfection des façades en pierre naturelle Fr. 70'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

17. 614.503.00 Voirie : création de vestiaires et douches pour les employés Fr. 70'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

18. 618.503.31 Espace Jean Tinguely : climatisation Fr. 75'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

19. 620.501.16 Au fil de la Sarine (nature en ville) Fr. 50'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

20. 620.501.19 Espaces publics/routiers : études et aménagements Fr. 50'000,--

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

Séance du 13 décembre 2011

21.	620.501.20	<u>Révision du PAL concept Agglomération</u>	Fr.	150'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
22.	620.501.21	<u>Revitalisation de la Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études</u>	Fr.	100'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
23.	621.506.10	<u>Parcs et Promenades – Cimetière – Véhicule / Remplacement</u>	Fr.	150'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
24.	622.501.00	<u>Assainissement du réseau d'eau potable pour serres, allée du cimetière</u>	Fr.	80'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	700.506.33	<u>Remplacement des serveurs IBM et licences VMWare</u>	Fr.	250'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	700.506.34	<u>Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles</u>	Fr.	100'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	900.503.08	<u>Assainissement du réseau d'eau selon exigences des SI</u>	Fr.	60'000,--

Séance du 13 décembre 2011

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

28. 900.506.03 Changement de mâts d'éclairage : terrains de sport Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

B. Services industriels

1. Abaissement de la pression Basse-Ville, 5 chambres de réducteurs Fr. 500'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2012, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 25'180'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2012.

Fribourg, le 13 décembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL"

Séance du 13 décembre 2011

000

9. Réactualisation du plan financier 2012-2016

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Le Conseil communal vous présente aujourd'hui sa planification financière pour les cinq prochaines années. Il a tenu compte des remarques de la Commission financière et se réjouit de collaborer avec elle pour définir la forme de ce plan qui peut encore être améliorée.

Ce plan financier est donc une photographie de la situation financière à venir des cinq prochaines années en fonction des données disponibles aujourd'hui. Chaque année ce plan sera actualisé, en conservant toujours les lignes directrices qui le composent et qui garantissent sa fiabilité.

Depuis maintenant une petite dizaine d'années, la démarche est fondée sur l'analyse des comptes des dix exercices écoulés, analyse affinée par des sélections sans les extrêmes et enfin par une moyenne sur cinq ans. Cette analyse permet de retenir des taux de progression dûment documentés et justifiés pour différents groupes de charges et de recettes. Bien sûr, des éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer fortement l'évolution de chaque rubrique.

Cette évaluation reste donc relative, mais elle permet de donner une orientation générale quant au développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement.

Il est impératif de garder toujours la même trame pour garantir les comparaisons à long terme. Les éléments extraordinaires comme la reprise par le Canton du RHF, la RPT ou réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, qui en principe auraient dû être neutres pour les communes, de même que la nouvelle péréquation intercommunale, doivent rester identifiables tout au long des exercices, si l'on veut disposer de comparaison valable sur la durée.

Les taux de croissance prévisionnels sont communiqués par les services cantonaux. Au Conseil communal, avec le Service des Finances, de les apprécier, de les pondérer, et si nécessaire de les modifier en fonction de sa vision propre et de ses objectifs.

Pour cet exercice 2012, le Conseil communal remarque, dans les revenus des impôts, les taux très généreux retenus par l'Etat. La progression de ces taux est de 3,8 % pour 2013, puis de 3 % jusqu'en 2016. Le Conseil communal a quant à lui retenu une croissance prudente de 2,75 % sur les cinq ans à venir, en prenant en considération l'augmentation moyenne de 1,95 % au cours des cinq dernières années. La comparaison des trois tableaux en pages 18, 19 et 20 dont celui proposé par la Commission financière démontre très clairement, si cela est encore nécessaire, l'impact prépondérant des augmentations ou des diminutions des revenus sur la santé financière de notre Ville.

Séance du 13 décembre 2011

Quant au plan d'investissement, il reste un document de planification des intentions du Conseil communal. Ce plan peut et même doit être toujours en évolution."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le plan financier est un instrument indispensable pour assurer la bonne gestion des finances de notre Ville. La Commission financière a eu, le 22 novembre 2011, une discussion très ouverte et fructueuse sur le plan financier réactualisé avec Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, accompagnée de M. J. Pollet, Chef de service.

A la suite de cet échange de vues, la commission financière a fait part de quelques suggestions au Conseil communal portant tant sur la forme que sur le fond du rapport :

- *Sur la forme, la commission est d'avis que la présentation du plan financier pourrait être allégée et synthétisée afin de mieux mettre en évidence les principaux messages du document. La Commission s'est engagée, dans ce sens, à formuler des propositions concrètes au cours des prochains mois afin de modifier la structure du document pour en faciliter la lecture et la compréhension.*
- *Sur le fond, la Commission a remarqué que les valeurs des variables économiques et financières utilisées dans les simulations économiques 2014-2016 ne tenaient pas suffisamment compte de l'impact à moyen terme des effets de la crise économique (fort endettement de la zone euro et des Etats-Unis et son impact négatif sur les exportations suisses). Si, comme estimée actuellement par différentes agences, le taux de croissance économique suisse ne dépasse pas 1 % en 2012, il y aura un impact négatif à moyen et long termes sur les recettes fiscales de la Ville. Dans ce sens, l'utilisation dans la simulation d'un taux de croissance de recettes fiscales (2,75 %) inférieur à celui proposé par le Canton (3,8 %) est une sage décision allant dans la bonne direction. Nous avons suggéré au Conseil communal de poursuivre sur cette voie, et d'y intégrer une simulation avec un taux de croissance des recettes fiscales à 2 %. Ce qui a été fait dans la version présentée ce soir, et nous en remercions le Conseil communal. Ces simulations sont extrêmement intéressantes, et démontrent comment la marge de manœuvre de la Commune risque de se réduire dans le cadre d'un environnement économique en récession.*

Sur ces remarques, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du plan financier 2012-2016, tel que présenté dans le document du 29 novembre 2011 par le Conseil communal."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"Si un plan financier est un outil d'analyse prévisionnelle devant garantir une certaine sécurité dans le domaine de la planification financière, encore faudrait-il que cette analyse tienne suffisamment compte des données économiques du moment et qu'elle incorpore au moins

Séance du 13 décembre 2011

partiellement les projections économiques qui ont un impact direct sur son évolution.

Nous prétendons que tel n'est pas le cas. Pourquoi, eh bien, en voici quatre raisons principales que nous ne développerons pas par économie de temps.

- 1. Les indicateurs économiques signalent l'entrée de notre pays en récession 'technique' pour le premier trimestre 2012.*
- 2. Le franc suisse restera fort et pèsera sur nos capacités exportatrices pour une longue période encore. Il est à craindre que la BNS n'ait encore à subir l'épreuve du feu ! Les leçons que nous donnent les marchés monétaires nous permettent de déduire que le franc suisse ne s'affaiblira durablement que de manière naturelle et cela en fonction d'un fort ralentissement conjoncturel de plusieurs trimestres et d'une hausse sensible du chômage.*
- 3. Aujourd'hui déjà plus de 40 % des entreprises suisses travaillant sur les marchés extérieurs présentent des pertes opérationnelles. Cette situation va encore se dégrader ces prochains mois.*
- 4. Le poids de la dette dans les pays qui nous entourent est aujourd'hui plus lourd qu'il ne l'était pendant la 'grande dépression' et à la sortie de la Première Guerre mondiale. Aucune reprise économique fondée ne se fera tant que des solutions viables ne seront pas trouvées en vue de la consolidation et de la réduction des dettes qui atteignent plus de 89 % du PIB dans l'Union européenne et dépassent les 100 % du PIB aux Etats-Unis. Les moyens d'intervention de ces ensembles économiques sont aujourd'hui pratiquement inexistant.*

Lorsque l'on dispose de tels éléments d'analyse, il nous semble irresponsable d'imaginer que dans les cinq prochaines années, la croissance de la masse fiscale pourrait se situer entre 2 ¾% et 3 3/8%. Nous saluons la démarche de la Commission financière qui a demandé une évaluation sur la base d'une progression de 2 %. Cette option que nous trouvons encore bien optimiste laisse déjà apparaître un déficit cumulé de plus de 17 millions de francs sur quatre ans... !

En outre, la hausse du chômage prévisible laisse entrevoir de plus lourdes charges sociales dont il faut également tenir compte, ce d'autant plus que le taux de chômage en ville de Fribourg atteint, aujourd'hui déjà, plus de 7%.

On nous a dit et redit qu'au fond, même si la Commune envisage des comptes déficitaires, la situation en gros s'améliore. Eh bien, cette constatation est fautive. Souvenez-vous que la réduction des dettes dans la dernière législature est uniquement le résultat de la vente d'actifs et les bouclages des comptes auraient été sans exception déficitaires sans des apports extraordinaires, notamment les bénéfices réalisés par Châtillon que l'on peut estimer à environ une dizaine de millions de francs, intégrés dans les comptes de la Ville depuis 1999, mais qu'il faudra désormais consacrer à assurer le risque de la Pila. Et cerise sur le gâteau, la progression de la masse fiscale a été pratiquement constamment supérieure aux prévisions.

Séance du 13 décembre 2011

Il nous manque aussi dans cette réactualisation des indications sur l'engagement des moyens en fonction d'une liste des priorités. Et cette liste des priorités devrait, à notre avis, comprendre également la problématique des investissements dans les énergies renouvelables, que ce soit le solaire ou la géothermie. Ce serait ainsi l'occasion pour la Commune d'accroître sa part de production et de consommation de courant vert. Cela, en évitant cependant que les habitants de nos collines telles que le Schoenberg ou le Guintzet soient empêchés de jouir des calmes soirées en raison du bourdonnement d'éoliennes... ! Que fera la Commune de Fribourg de son propre chef dans ce domaine qui va devenir un sujet brûlant ces prochaines années. Quels moyens peut-elle, plus précisément doit-elle se préparer à consacrer à ce domaine particulièrement capital ?

Mais nous tenons aussi à saluer la volonté du Conseil communal d'empoigner le dossier de la réfection de nos écoles et de la construction en une étape du Cycle d'orientation de langue allemande. Enfin, la Caisse de prévoyance passe sur la table d'opération. Nous attendons le diagnostic avec intérêt mais précisons d'ores et déjà que nous nous engageons à veiller à ce que l'assainissement de ladite caisse ne se fasse pas sur le dos des contribuables. Relevons aussi la volonté du Conseil communal de maintenir l'accroissement de la dette dans des limites raisonnables en conservant au moins le principe du cadre des amortissements à 7,2 millions de francs par an. Evidemment, cette barrière sera franchie dès 2014 compte tenu des investissements envisagés, même sans prendre en considération l'inconnue de la remise en état de la Pila, entre autres. Au moins un garde-fou subsistera pour prévenir tout dérapage incontrôlé.

Le poids de l'Agglomération sur les charges de la Commune est pour nous un sujet de vives inquiétudes et nous nous demandons de quelle manière notre Conseil général pourrait appuyer le Conseil communal pour rechercher un meilleur équilibre.

En ce qui concerne la forme du document, enfin, nous nous demandons s'il est vraiment utile de reprendre des textes du SECO, ce d'autant plus que, ces dernières années, les prévisions que cet organe nous sert ont été erronées plus souvent qu'à leur tour.

Ainsi, faut-il s'attendre à ce que la Commune de Fribourg se trouve placée, dans la présente législature, dans la fort désagréable situation où se concentre une accumulation des dettes et des déficits structurels face à une diminution de la fortune réelle et de la capacité fiscale. Exactement la situation qui a conduit, évidemment en plus grand, au borbier européen dans lequel pourtant les gauches réunies souhaitent toujours nous précipiter le plus vite possible !

Et puis nous sommes en route pour une fusion ! Il nous faudrait donc aussi donner l'exemple d'une gestion prévoyante

C'est aujourd'hui déjà qu'une réflexion devrait se développer sur la manière d'agir préventivement face à une situation qui se dégrade rapidement. Si le scénario que nous jugeons comme le plus probable se concrétise, le Conseil communal ne pourra en aucun cas déclarer sa surprise et qu'il ne compte pas sur notre compréhension, lorsque des besoins impérieux feront envisager des augmentations d'impôts."

Séance du 13 décembre 2011

Rapport du groupe des Verts

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Les Verts commenceront par commenter la conclusion du plan financier du Conseil communal, dans laquelle il rappelle 'le côté très aléatoire d'un plan financier qui représente une photo des données disponibles à un certain moment. Beaucoup de ces données évoluent d'une année à l'autre et c'est ce qui entraînent une réactualisation annuelle de ce plan financier.' (Cf. plan financier 2012-2016 réactualisation page 21).

Même si nous comprenons parfaitement la difficulté d'un tel exercice, nous n'en aimerions pas moins faire ressortir certains éléments qui concernent surtout les investissements. Il faudra veiller à ne pas reporter certains investissements attendus de longue date. A titre d'exemple, je citerai l'aménagement de la place de jeux du Maggenberg, dont la présentation du message au Conseil général était prévue pour 2011 et qui a été renvoyée en 2012. Un certain nombre de projets sont attendus depuis longtemps par la population qui est attentive aux investissements de la Commune. Il faudra faire attention à l'avenir à ne pas les retarder.

J'ai aussi constaté que la dépense programmée pour la rénovation de la piscine du Levant a été ramenée de 800'000 à 250'000 francs. Il s'agit d'une réduction positive, car on prévoit la construction d'une piscine olympique sur le site des anciens abattoirs. Nous attendons donc que dans un avenir proche, c'est-à-dire en 2012, cet investissement figure au plan financier.

En un mot, nous souhaitons qu'il y ait un lien direct entre le magnifique programme de législation et le plan financier. Il faut que les projets annoncés dans l'un soient également inscrits dans l'autre.

C'est avec ces considérations que les Verts prendront acte de ce plan financier."

Rapport du groupe DC/VL

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Nous ne reviendrons pas sur les éléments mentionnés précédemment dans le rapport de la Commission financière. Nous partageons totalement les considérations émises. Nous saluons le très bon travail de la Commission, ainsi que la collaboration qui s'est mise en place avec le Conseil communal et avec la Directrice des Finances. Nous ne reviendrons pas non plus sur cette merveilleuse opportunité non saisie de présenter un budget de fonctionnement 2012 – an I de ce plan financier – en équilibre. A un million de francs près sur 220 millions c'est un message politique fort que nous personnellement nous aurions apprécié.

Un plan financier sur cinq ans donne l'occasion à la Ville de traduire financièrement une stratégie à moyen terme et de mettre en avant les incidences de sa politique et de ses choix. Nous pensons que ce message est plutôt dilué dans la présentation actuelle du document. Le plan financier pourrait passer plus rapidement sur les contraintes environnementales et sur les décisions qui lui échappent, afin de laisser plus de place à l'expression d'une politique et d'actions volontaires qui se traduisent dans la gestion et dans les finances de la Commune.

Nous rejoignons totalement les réserves émises quant aux risques inhérents à un taux de croissance trop élevé, supérieur à 2 % par

Séance du 13 décembre 2011

an, du produit de l'impôt, ainsi qu'à des hypothèses de recettes fiscales qui pourraient être fortement réduites en raison du contexte économique. Il serait intéressant de comparer les plans financiers, en particulier ceux des années passées avec les réalisations effectives. Nous aurions ainsi la possibilité de mesurer l'efficacité, mais aussi la régularité ou l'exactitude dont il a été fait état de ces plans financiers. On éviterait ainsi de les réduire à une simple prospective pleine d'incertitude, comme le conclut le document.

Nous rejoignons enfin la proposition de la Commission financière de travailler ensemble – si cela sied au Conseil communal et à Mme la Directrice des Finances – à un canevas et à la présentation d'un document qui exprime plus qu'un fil de l'eau."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical a examiné le plan financier 2012-2016 réactualisé par le Conseil communal. Comme la Commission financière, il souhaiterait que la forme du document soit revue afin de le rendre plus lisible et plus compréhensible.

Quant aux critères retenus pour la projection des charges, ils nous paraissent pertinents pour les charges de personnel d'autant que dès 2014 cette rubrique intégrera annuellement les 1,3 million de francs destinés à la mise en conformité du taux de couverture de la Caisse de pension avec les exigences légales de la Confédération.

Les amortissements et les charges financières englobent les investissements déjà décidés et sont basés sur des charges effectives, ce qui paraît adéquat avec une réserve toutefois pour l'assainissement de la décharge de la Pila, puisque seuls les frais d'études sont inclus dans la projection.

Pour ce qui est des revenus, le groupe libéral-radical fait sienne la demande de la Commission financière qui préconise l'utilisation d'un taux de croissance de 2 % pour les recettes fiscales en regard des effets prévisibles de la crise économique. Le Conseil communal dit avoir retenu une hausse prudente de 2,75 % pour 2013 et les années suivantes, en tenant compte de l'augmentation annuelle moyenne de 1,95 % constatée au cours des cinq dernières années, ainsi que des informations du Service des communes. Notre groupe considère qu'une estimation prudente doit s'appuyer sur la moyenne des cinq derniers exercices, c'est-à-dire sur un taux de croissance de 2 % des recettes fiscales.

Conscient qu'il s'agit de projections et de prévisions qui peuvent varier, le groupe n'en est pas moins inquiet de l'évolution des finances communales et des déficits prévisibles à venir, puisque le déficit de 2016 pourrait atteindre, selon le scénario que nous retenons, 6,156 millions de francs.

Comme nous l'avons mentionné lors de l'examen du budget de fonctionnement, il se pourrait bien que le budget de 2012 soit le meilleur de la législature. L'atteinte de l'équilibre budgétaire restera malheureusement une notion bien inconnue pour notre Ville. Si l'on ajoute les frais occasionnés par l'assainissement de la décharge de la Pila, la situation deviendra dramatique et nécessitera tôt ou tard des mesures

Séance du 13 décembre 2011

drastiques, afin d'assainir non seulement ce site mais nos finances communales.

Partant de ces éléments, le groupe libéral-radical prend acte du plan financier réactualisé."

Rapport du groupe socialiste

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe socialiste constate que le plan financier 2012-2016 témoigne du souci de présenter une analyse prévisionnelle de l'évolution des charges et des produits selon une vision plus ou moins optimiste face à une conjoncture économique qui a tendance à ralentir.

Ce plan actualisé tient compte des principaux défis de la Commune pour la législature à venir tels que les importants investissements envisagés, ainsi que de la charge supplémentaire dès 2014 et pour les années suivantes estimée à 1,3 million de francs nécessaire pour recapitaliser la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville (selon les exigences du droit fédéral).

L'évolution du résultat des futurs budgets varie énormément, du positif au négatif, en fonction du choix du taux de croissance des recettes fiscales communales. Comme mentionné dans les conclusions du plan financier, il est difficile aujourd'hui d'évaluer quel sera le taux d'évolution des recettes fiscales au cours des cinq prochaines années. Notre groupe juge pertinent que le Conseil communal ait intégré dans son analyse une simulation économique avec un taux de croissance des recettes fiscales de 2 %. Compte tenu de cette projection, on devra faire encore plus preuve de vigilance dans la réalisation des objectifs fixés.

L'intégration dans le plan financier des charges liées aux importants investissements que la Commune devra consentir ces prochaines années mérite d'être soulignée. Notre groupe est conscient, tout comme le Conseil communal, qu'il sera très difficile de tenir l'objectif des 7,2 millions de francs d'amortissements annuels (sans la STEP et Châtillon), tel que convenu avec le Service cantonal des communes jusqu'en 2014.

Face à tous les investissements prévus dans le plan financier, nous nous posons la question si ce plafonnement doit encore être maintenu, et souhaitons que le Conseil communal réfléchisse dès l'an prochain à un choix de gestion tenant compte de cette situation.

Nous prenons acte du plan financier 2012-2016 réactualisé dans sa version du 29 novembre 2011."

Rapport du groupe chrétien-social

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCS) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social a pris connaissance de ce plan financier réactualisé, outil indispensable s'il en est. Le Conseil communal mise sur une certaine prudence en ce qui concerne les montants probables des revenus de l'impôt. Un Conseil communal moins optimiste que l'Etat, certainement avec raison. On peut certes craindre un tassement potentiel de l'activité économique dans notre Ville, mais la croissance démographique pourrait le compenser.

Séance du 13 décembre 2011

Actuellement, notre population progresse gentiment; grâce à la qualité de vie de notre cité qui ne cesse de s'améliorer elle pourrait croître plus fortement.

Le Conseil communal nous présente plusieurs scénarios. Nous nous en félicitons. C'est un acte de responsabilité et de prudence. La tenue du document offre une bonne visibilité et une bonne compréhension. Tout travail est susceptible d'amélioration, c'est même le propre d'un plan financier. La Commission financière compte amener des propositions. Nous saluons l'esprit d'ouverture du Conseil communal à l'égard de cette suggestion. Merci."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, émettra quelques commentaires suites aux remarques de chacun des groupes.

"A M. P. Marchioni, je répondrai que la mise en place d'un plan des énergies fait partie intégrante de la stratégie du Conseil communal. Nous estimons qu'il s'agit d'une orientation importante de prendre cet élément en compte aujourd'hui, dans la situation où nous nous trouvons après les grandes décisions prises en matière énergétique par notre pays. Nous sommes conscients que la Ville de Fribourg aura son rôle à jouer dans cette vision et politique d'autonomie énergétique. Je partage avec M. Marchioni et avec d'autres représentants des groupes leur analyse concernant l'Agglomération. Nous vous avons fait part des préoccupations du Conseil communal quant à la planification des investissements de l'Agglomération. Nous sommes vigilants. Nous avons beaucoup avancé sur ce plan. Nous sommes désormais contents de l'orientation qui se dessine quant à la possibilité d'avoir un regard plus précis et plus clair sur ces objectifs d'investissement. Mais nous resterons vigilants. Comme je l'ai déjà relevé suite à une intervention de M. A. Sacerdoti, il s'agira sans doute d'une question à laquelle nous devons être attentifs au cours des années à venir.

J'aimerais contrario rappeler également à M. P. Marchioni qu'il nous prédisait en 2007 déjà que les pires catastrophes et tourments s'abattraient sur nous. Nous nous sommes efforcés de faire au mieux et on voit que nous nous en sortons pas si mal, même si la gestion économique n'est pas toujours une science exacte. Nous allons peut-être – je vous le concède – au-devant d'années difficiles, mais nous ferons au mieux pour assumer nos responsabilités et pour atténuer ces difficultés.

Au groupe des Verts, je dirai que c'est également l'objectif du Conseil communal de mettre en lien le programme de législation et le plan financier. Nous nous sommes en tout cas efforcés d'être cohérents entre ce que nous avons annoncé dans le programme et la présente planification financière.

Il est évident, comme le remarque le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, que la planification financière est une opération à long terme. En 2006 pour le premier plan financier que j'ai préparé, les perspectives de déficits cumulés s'élevaient – je ne suis plus sûre du chiffre exact – à plus de 40 millions de francs pour la législature. Par rapport à cette projection, nous sommes dans une situation bien meilleure. Nous nous trouvons toujours dans ce trend qui est de faire mieux, mais avec moins d'argent."

Séance du 13 décembre 2011

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration qui suit :

"Encouragée par les intervenants du Conseil général, la Commission financière s'attellera à sa tâche d'amélioration du plan financier (amélioration des hypothèses, amélioration des indicateurs économiques, amélioration des analyses et amélioration du message). Tout le monde vise le même objectif, le Conseil communal et le Conseil général. Il s'agit d'avoir un instrument efficace. Nous nous réjouissons de la prochaine édition du plan financier 2013-2017."

Le Conseil général prend ainsi acte du plan financier actualisé 2012-2016.

ooo

10. Décision quant à la transmission

Le Président précise que le Bureau ne remet en cause ni la recevabilité ni la qualification de la proposition et des postulats à traiter ce soir. Y a-t-il une contestation quant à la recevabilité ou à la qualification de cette proposition et de ces postulats ?

Tel n'est pas le cas.

A. DE LA PROPOSITION

- n° 5 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 73 cosignataires demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Le Conseil communal a eu un débat pour savoir s'il s'agit véritablement d'une proposition ou plutôt d'un postulat. Cette question est en fait secondaire par rapport à l'objectif visé qui est, semble-t-il et même plus que semble-t-il, également celui de la Commission de l'Information. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal ne s'oppose évidemment pas à la transmission de cette proposition pour étude. J'imagine que compte tenu des efforts faits des deux côtés, il ne sera pas nécessaire d'attendre une année pour avoir un rapport, mais pour avoir déjà un nouvel état fort satisfaisant quant à l'information souhaitée par le Conseil général."

M. Georges Rhally (DC/VL) rappelle ce qui suit :

"Ma proposition demande la publication sur le site Internet de la Commune des postulats et propositions du Conseil général ainsi que des réponses de l'Exécutif."

Mme Lise-Marie Graden, Présidente de la Commission de l'information, ajoute ce qui suit :

"Le Bureau du Conseil général a – M. le Syndic l'a déjà relevé – mis sur pied une Commission de l'Information qui est censée

Séance du 13 décembre 2011

mettre en œuvre la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) au niveau du Conseil général et plus généralement réfléchir à la question de l'information et de la transparence. L'objet de cette proposition est l'une des mesures souhaitées par la Commission. Au vu du nombre de signatures, il est clair que la mise en œuvre de cette mesure est vivement souhaitée. La Commission s'y attelle également. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que si vous avez d'autres propositions ou souhaits dans ce domaine, je vous invite à les communiquer au représentant de votre groupe au sein de dite commission ou à moi-même directement, puisque je la préside. Il me semble qu'il existe un intérêt évident de regrouper les propositions, ce qui est d'ailleurs précisément le mandat donné à notre Commission."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre, pour étude, la proposition n° 5 de M. Georges Rhally et de 73 cosignataires, au Conseil communal ainsi qu'à la Commission de l'Information du Conseil général.

B. DES POSTULATS

- n° 30 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant au Conseil communal de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 30 de M. Pierre Marchioni et de 7 cosignataires.

n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Eva Kleisli (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal l'adhésion de la Commune de Fribourg à la Charte des Jardins

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Mme Yolande Peisl-Gaillet pourra faire bref :

"C'est très bien ! Je n'ai pas besoin de vous faire un grand discours sur l'importance de préserver et de promouvoir la biodiversité. Vous êtes en effet tous plus ou moins acquis à cette cause, à cet objectif primordial, du moins je l'espère. Adhérer à cette Charte des jardins, c'est faire un pas dans cette direction, un pas qui permettra également de veiller à avoir dans notre cité une nature mieux préservée. C'est un pas soutenu et souhaité par les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, dont ceux du Canton de Fribourg. Adhérer à cette Charte c'est aussi – si sa philosophie est bien comprise et mise en œuvre correctement – réaliser

Séance du 13 décembre 2011

des économies en frais d'entretien. Vous pouvez soutenir la transmission de ce postulat sans mauvaise conscience."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet et Eva Kleisli, ainsi que de 25 cosignataires.

n° 32 de Mmes Eva Kleisli (Verts) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'introduction d'un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine Nature en ville de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

"Il faut être conscient que Fribourg possède un patrimoine naturel très riche. L'ouvrage 'Flore de la ville de Fribourg' recense 721 espèces, dont 173 sont en danger. Ces espèces sont en péril non seulement à cause de l'asphaltage progressif, mais aussi à cause d'un entretien mal adapté et de la prolifération de plantes invasives qui menacent la flore locale.

Pour nous, il est capital qu'une personne au sein de la Commune soit à même de recueillir des données valables. Voilà pourquoi nous demandons la création d'un poste de préposé à la conservation du patrimoine nature en ville de Fribourg. Cette personne devra recenser la liste des plantes fribourgeoises à protéger, en collaborant avec des associations comme le WWF ou ProNatura ainsi qu'avec l'Université et le Jardin botanique. Cette personne devra veiller à la formation des jardiniers de la Ville et à l'information de la population sur les mesures qui peuvent être prises dans le domaine public."

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral salue ce postulat. Il en soutient la transmission pour étude. Le souci exprimé par les auteurs du postulat doit aussi être celui d'une collectivité publique. Toutefois, en ces temps de rigueur, nous demandons que cette tâche soit couverte sans création d'un nouveau poste, c'est-à-dire par un réaménagement de cahier des charges, voire un transfert interne."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 32 de Mmes Eva Kleisli et Yolande Peisl-Gaillet, ainsi que de 16 cosignataires.

Séance du 13 décembre 2011

**11. Réponses
questions**

aux

- n° 37 de M. Georges Rhally (DC/VL) relative à l'acquisition et à l'installation d'un système de comptage des cyclistes

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime comme suit au nom du Conseil communal :

"Lors de la séance du Conseil général du 21 novembre 2011, le Conseiller général G. Rhally a posé une question relative l'acquisition et à l'installation d'un système de comptage des cyclistes, afin de déterminer avec précision l'évolution du nombre de cyclistes et, le cas échéant, les priorités dans l'aménagement des pistes cyclables en site propre. Comme le précise M. Rhally, la Ville de Zurich a récemment installé de tels systèmes de comptage des cyclistes. Cela dit, ces appareils ont été posés après la réalisation d'un important réseau de pistes cyclables planifié et construit sur plusieurs années. Il faut rappeler que la collecte de données n'est pas une fin en soi, mais doit servir à planifier les réalisations futures.

A Fribourg, plusieurs voies cyclables seront aménagées ces prochaines années, notamment celle qui reliera la Gare au site de Saint-Léonard. La planification de ces infrastructures repose sur des besoins en ville et sur le plan d'agglomération qui consacre un chapitre entier à la mobilité douce. Un comptage des cyclistes aura un sens, lorsque ces premières infrastructures seront réalisées, ce qui permettra de planifier de manière plus systématique encore les étapes suivantes.

En conséquence, installer des système de comptage des cyclistes aujourd'hui, ce serait un peu mettre la charrue devant les bœufs. Nous envisagerons dès lors l'acquisition de tels appareils le moment venu."

M. Georges Rhally (DC/VL) n'est pas satisfait de cette réponse. *"Je ne sais pas si c'est la charrue qui est devant les bœufs ou les bœufs devant la charrue. Mais d'habitude, on fait des études de la nécessité avant de construire des infrastructures."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, se doit de répliquer :

"Votre réponse insinue qu'il n'y aurait eu aucune analyse des besoins avant la planification des réseaux cyclables en ville de Fribourg et dans l'agglomération. Je le réfute évidemment formellement et fermement."

Le Président demande à M. G. Rhally s'il est satisfait de cette réponse complémentaire (Rires).

M. Georges Rhally (DC/VL) de conclure :

"M. T. Steiert aurait dû dire que des études et des comptages avaient déjà été menés. Bien sûr que je suis satisfait."

n° 43 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative à la démolition des installations de la Brasserie du Cardinal

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après de l'Exécutif :

Séance du 13 décembre 2011

"Le Conseil communal répondra en trois points à cette question qui lui a été posée lors de la dernière séance du Conseil général :

Le rappel des faits d'abord, puis les organes de contrôle et enfin une conclusion.

1. Rappel des faits

Il faut tout d'abord rappeler que selon les contrats passés avec la société Feldschlösschen, l'entrée en jouissance de la propriété est fixée au 30 juin 2012 au plus tard, et cela après démontage des machines et des installations. Comme une partie importante des travaux de démontage est assujettie à autorisation, la société Feldschlösschen a déposé une demande de permis de démolir conformément à l'article 135, alinéa 2 de la LATeC. Cette demande a été mise à l'enquête publique par avis publié dans la 'Feuille Officielle' du 8 juillet 2011. Dans son préavis favorable du 30 août 2011, le Conseil communal a notamment exigé le respect d'un certain nombre de directives, à savoir la directive fédérale sur la protection de l'air sur les chantiers, celle sur le bruit des chantiers, l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets, l'ordonnance fédérale sur les mouvements des déchets et la norme SIA 430 sur la gestion des déchets.

Le 27 septembre 2011, le Préfet de la Sarine a délivré à la société Feldschlösschen une autorisation anticipée de commencer les travaux. Dans sa décision, le Préfet a notamment repris les charges et conditions figurant dans le préavis communal.

Dans son préavis du 26 octobre 2011, le Service de l'environnement énumère toute une série de charges et de conditions concernant la gestion des déchets de chantier, en rappelant expressément que 'des contrôles peuvent être effectués en tout temps par le SEN ou par les inspecteurs de la conférence cantonale de la construction pour vérifier le respect de ces prescriptions'.

En ce qui concerne les horaires, aucune limitation n'a été imposée en application de la directive fédérale sur le bruit des chantiers pour les travaux très bruyants réalisés entre 12.00 et 13.00 heures et 19.00 et 07.00 heures.

Le permis de construire définitif a été délivré le 29 novembre 2011 par le Préfet de la Sarine, en reprenant les conditions qui figuraient dans le préavis communal et dans celui des services consultés.

2. Organes de contrôle

Selon l'article 165, 1^{er} alinéa 'l'autorité communale veille au respect de la loi, des règlements, des plans et des conditions du permis.' L'alinéa 2 ajoute : 'les organes qui ont été appelés à donner un préavis ont aussi la faculté d'exercer cette surveillance.'

C'est notamment le cas en matière de contrôle de la gestion des déchets. En effet, celui-ci est effectuée conjointement par le SEN conformément à la législation cantonale sur la gestion des déchets et par les inspecteurs de la conférence cantonale de la construction sur la base d'un arrêté du Conseil d'Etat. Si les travaux se poursuivent au-delà de 23.00 heures une autorisation pour travail de nuit est nécessaire. L'autorité compétente en la matière est le service public de l'emploi.

3. Conclusion

Séance du 13 décembre 2011

Renseignement pris auprès du SEN, les travaux de déconstruction sont exécutés conformément aux exigences fixées dans son préavis. Le suivi du chantier est par ailleurs assuré par le bureau CSD Ingénieurs SA. S'agissant des horaires, le SEN n'a pas jugé utile d'imposer des restrictions dans son préavis, eu égard à la nature des travaux. En cas de plaintes justifiées du voisinage, le Préfet pourrait imposer des limitations sur les travaux très bruyants en application de la directive fédérale sur le bruit des chantiers. Subsidiairement la Commune pourrait intervenir en cas d'activités bruyantes entre 21.00 et 07.00 heures en application de l'article 9 du règlement général de police de la ville de Fribourg."

M. Stanislas Rück (DC/VL) est satisfait de cette réponse. "Je la trouve toutefois très formelle et très formaliste. Je continue à me demander comment, à partir d'un tas de débris tel qu'il se trouve là-bas, on pourra récupérer les matières premières utiles. C'est le ..."

ooo

12. Divers

A. NOUVEAU POSTULAT

- n° 34 de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps

M. Stanislas Rück (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Le pont de la Poya va changer les comportements de consommation des habitants de la ville. Pour faire face à la concurrence des grands centres d'achat de la périphérie, un plan d'incitation est nécessaire. Le développement de la rue de Lausanne depuis la mise en place de la zone piétonne montre à quel point l'implantation de nouveaux commerces de qualité est difficile et longue. Les commerces de proximité font partie intégrante d'une ville vivante, d'une ville attractive.

Nous demandons au Conseil communal d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation et/ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLE QUESTION

- n° 45 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative à l'état des accès piétons des parkings publics souterrains

M. Stanislas Rück (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

Séance du 13 décembre 2011

"Est-ce que l'autorisation d'exploitation d'un parking public ne devrait pas être liée à l'obligation pour le propriétaire/exploitant d'aménager des accès piétons sûrs, propres et praticables ?

Je pense notamment au parking des Alpes qui jouit pratiquement d'un monopole pour les places de parc proches du centre historique. Les accès, les entrées et les sorties pour les piétons sont tortueux, sinistres, sales, malodorants et mal éclairés.

Bien des visiteurs et des touristes qui s'arrêtent en ville finissent dans les entrailles de ce parking. Une fois sur deux, ils sortent à l'opposé du lieu qu'ils voulaient atteindre tellement l'orientation est calamiteuse.

Je ne parle pas des personnes à mobilité réduite pour lesquelles autant la sortie sur la rue des Alpes que celle sur la place Python représentent un obstacle insurmontable.

Mmes et MM. les Conseillers communaux, j'ai honte de cet état des choses. Ne peut-on rien faire ?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance, en souhaitant à ses collègues de belles fêtes de fin d'année et pour l'an nouveau "santé et prospérité".

Il est 21.00 heures.

Fribourg, le 9 janvier 2012
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI